

Séance extraordinaire du 14 Avril 1906.

Commune St Paul, Aggrandissement. Desis supplémentaire pour travaux

Le présent jour, le 14 le mois d'Avril, à 8 heures du soir
 Le Conseil municipal de la commune de St Paul s'est réuni
 à l'effet de convoquer par le Maire s'est assemblée
 au lieu ordinaire des séances, sous la présidence
 de M. Paul, Maire pour une session
 extraordinaire
 Présents: M. M. Lavroste, Argeau, Rambaud,
 Hervé, Guyot, Guéron, Renaud, Luron,
 Guérolot, Ferys, Bourcier, Luron, Rigier, Bédouin
 Patry, Paternaud, Gaudet et Renaud formant
 la majorité des membres présents
 Absents: M. M. Roiné, Demoré, Patten, Argeau
 et Guélaud, excusés

Conformément à l'article 53 de la loi du 5
 Avril 1884, il a été procédé à la nomination d'un
 secrétaire pris dans le sein du Conseil.
 M. Guyot ayant obtenu la majorité des suffrages
 a été désigné pour remplir ces fonctions qui
 lui ont été acceptées

M. le Président expose à l'assemblée son
 rapport à la suite des travaux pour la commune
 de St Paul, et expose les motifs qui l'ont
 conduit à proposer pour la commune de St Paul
 un projet de travaux qui ne peuvent pas être
 exécutés sans les garanties pour la sûreté
 des ouvrages.

Sur avis de M. Dassy, Architecte, M.
 le Maire a convoqué la Commission des Travaux
 publics pour se rendre sur les lieux.

Cette Commission, après examen de la situation,
 a décidé unanimement d'avis à l'Architecte
 qu'il y avait lieu d'approfondir ces fondations
 et d'en augmenter la largeur.

M. Dassy, ayant émis l'avis que les travaux
 à exécuter seraient l'emploi de poutres
 dans les fondations et de poutres laminées
 en charbon hydraulique, au lieu de la chaux grasse
 la Commission s'est réunie à 8 heures et 1/2 du soir.

Con

Un avis supplémentaire d'imposition sera
composé par M. Bapay et chargé de l'établir
et M. Leclercq en conseil de la ville de
Goris, en fait qui remarque que la communication
portée sur la taxe des chiens et
de la taxe au Conseil de la ville
Le Conseil municipal, après une discussion
après étude, approuve de l'avis supplémentaire
à présenter à la session de 1905, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40 et les autres sur le reliquat de l'imposition
concernant le produit financier.

Fait et délibéré le jour, mois et an sus-dits.

M. Bapay M. Leclercq M. Bergeron M. L. Bapay
M. L. Bapay M. L. Bapay M. L. Bapay M. L. Bapay
M. L. Bapay M. L. Bapay M. L. Bapay M. L. Bapay
M. L. Bapay M. L. Bapay M. L. Bapay M. L. Bapay

Consociation du Conseil Municipal

M. M. les Conseillers municipaux se
réuniront, à La Made, à 7 heures 1/2
du matin le Dimanche, 20 Avril,
présent mois.

Session ordinaire de Mai

Objet de la séance:
Comptes et budgets
service général.
Affaires et communications diverses.
Famille et famille.

Reçu le 14 Mai 1905. La Made,
L. Bapay